

RÉGION
31/10/2020

LIÈGE – JUDICIAIRE

Bras-de-fer prostituées contre Ville de Liège : 1-0

**Et notre gros demeyer dans
sa haine contre la prostitution
Il n'a pas compris que sa
« guerre » est perdue
d'avance
la prostitution absolument
nécessaire existera toujours**

Il reste sept bars dans la rue Varin.

TVA



Il reste sept bars dans la rue Varin.TVA

L'avis de l'auditeur du Conseil d'État concernant le triplement de la taxe sur les bars à hôtesse à Liège va dans le sens des plaignantes. Mais la Ville retient le coup autrement, et les prostituées ne décollent pas : elles estiment qu'en pleine crise sanitaire, la Ville veut « les plonger dans la plus grande misère ».

En février dernier, les propriétaires de cinq des sept bars restant présents rue Varin, où une trentaine de prostituées officient, ont introduit un recours devant le Conseil d'État via le cabinet MP2 contre un règlement-taxe pour 2020 qui faisait subitement passer la taxe relative aux bars à hôtesse de 5.000 à 15.000 euros annuels. Pour les requérantes, cette taxe n'a pour seul objectif que de rendre leur activité impossible. Elles invoquaient l'imprévisibilité de la mesure et le fait qu'elle est contraire au droit économique. Pour la Ville, M e Delobbe soutenait notamment que les propriétaires des bars ne disposaient pas d'un intérêt légitime au recours.

L'auditeur du conseil d'État a rendu son avis -généralement, il est suivi- et il va dans le sens des requérantes : pour lui, le triplement de la taxe n'a pas été suffisamment justifié par la Ville, puisqu'elle était libellée exactement comme celles des années précédentes. L'auditeur demande donc au Conseil d'État d'annuler ce règlement-taxe. Il s'agirait évidemment pour la Ville d'un gros revers, à l'instar de celui essuyé par le bourgmestre de Bruxelles lorsque le Conseil d'État a cassé l'arrêté qu'il avait pris il y a trois semaines pour interdire la prostitution.

Nouveau règlement

La Ville n'a cependant pas abandonné. Elle a fait voter une nouvelle fois une taxe de 15.000 euros, cette fois pour l'année 2021, et, puisqu'elle savait ce que l'auditeur lui reprochait, elle l'a justifiée plus longuement. De quoi faire bondir le Collectif UTSOPI, rassemblant des travailleurs du sexe (TDS) de toute la Belgique : « Cette taxe sera répercutée sur les loyers payés par les travailleuses du sexe, déjà durement touchées par la crise sanitaire car elles n'ont souvent droit à aucune aide sociale », dénonce le collectif dans un communiqué publié ce vendredi. « Une fois de plus, la Ville de Liège se comporte comme le mouton noir de la Belgique en matière de défense des droits des TDS : elle est la seule grande ville belge qui augmente des taxes qui vont les fragiliser dramatiquement. Schaerbeek, par exemple, a décidé le gel de certaines taxes pendant la période du confinement ! ». Selon le collectif, « Liège donne le mauvais exemple en pratiquant une chasse aux prostituées qui ne dit pas son nom, et les sept bars du quartier des Guillemins sont les derniers survivants de la fièvre éradicatrice du bourgmestre ». UTSOPI précise aussi, dans son communiqué, que les prostituées privées de lieux où travailler doivent souvent se tourner vers la clandestinité.

L'arrêt du Conseil d'État devrait tomber en janvier.

